



## Pension alimentaire enfant majeure

-----  
Par tom74

Bonjour

Je suis harcelé par la CAF pour non paiement de la pension alimentaire de ma fille majeure. Premièrement je n'ai jamais reçu de certificat scolaire et facture suite à ces études. Sur le jugement du juge des affaires familiales en cas d'étude de l'enfant majeure, la mère qui est en charge de l'enfant doit justifier aux parents (moi) la continuité des études de l'enfant majeure.

Moi le père à ce jour, je n'ai aucun documents qui me prouvent que ma fille continue ses études, la CAF me fait du harcèlement pour non paiement des pensions alimentaires.

Quel est mon recours, tout en sachant que mes revenus ont changé, je suis chômeur et mes indemnités sont de 1260 euros.

Cordialement